

A REMETTRE A L'APPARITORAT AVANT LE 17 OCTOBRE 2022

ANNEE ACADEMIQUE 2022-2023 : Cours isolés destinés aux étudiants réguliers

MATRICULE: NOM: PRENOM:

FILIERE D'ETUDES :

Pour un maximum de 20 crédits

Paielement de l'inscription :

Forfait de 145 € jusqu'à 10 crédits inscrits

A partir de 11 crédits, 13 € par crédit supplémentaire

CODE COURS	INTITULE DU COURS	NOMBRE DE CREDITS	TITULAIRE	SIGNATURE DU TITULAIRE

Ces cours ne pourront pas faire l'objet de la suite de votre programme d'études. Il ne s'agira pas d'une quelconque anticipation.

Toute demande d'autorisation ne répondant pas à ces exigences sera automatiquement refusée.

L'étudiant s'engage à respecter ces règles.

Signature pour accord de l'étudiant

Signature pour accord du Doyen